

Pose de la première pierre du projet de rénovation urbaine de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Mardi 13 mars 2007

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

13 III 07

M. le ministre,
M. le préfet,
M. les maires,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je me dois tout d'abord de vous transmettre les excuses de M. Hervé Bramy, président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, qui ne pouvait être présent cet après-midi. Il m'a demandé de le représenter ce que je fais avec un plaisir tout particulier, compte tenu de mon attachement personnel à ce territoire de notre département.

Concrétiser, par la pose de premières pierres, l'engagement de la phase opérationnelle et concrète de réalisation de projets est toujours un temps fort, un temps de satisfaction. C'est d'autant plus le cas pour le projet de rénovation urbaine de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil que son impérieuse nécessité fait consensus et que l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent depuis des années pour le voir aboutir.

Les populations des villes et des quartiers concernés par ce projet de rénovation urbaine aspirent légitimement à de profonds changements, à des changements concrets, dans leur vie quotidienne. Cette aspiration au changement ne devra pas être déçue. L'urgence sociale qui s'exprime dans notre département -et dans cette partie de notre département plus fortement encore- doit trouver des réponses globales et durables.

La Seine-Saint-Denis, dans son ensemble, n'exige pas l'impossible ! Elle demande que la République réponde à son attente d'égalité, de justice et de dignité. Il y a un an jour pour jour, j'étais avec le président du Conseil général et une délégation de notre Assemblée départementale dans le bureau de M. le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Nous avons longuement parlé des difficultés sociales et financières particulières de notre département. Chiffres à l'appui, nous avons évoqué les effets de l'acte 2 de la décentralisation et porté revendication d'une dotation pour l'égalité républicaine en faveur de la Seine-Saint-Denis. Je forme le vœu que cette idée -qui n'avait pas été écartée dans son principe par le ministre, ni par le président de la République- rencontre maintenant, auprès des plus hautes autorités de l'Etat qui seront issues des scrutins de ce printemps, une véritable volonté de concrétisation.

Dans cette attente, malgré les difficultés, les collectivités locales ne restent pas les deux pieds dans le même sabot. Les villes, la communauté de commune, le Conseil général et le Conseil régional en font régulièrement la démonstration. Le projet de rénovation urbaine de Clichy-sous-Bois et Montfermeil en est un bel exemple.

Il ne s'agit pas simplement de reconstruire la ville sur la ville, comme on avait souvent coutume de dire et de faire, mais de donner vie, dans toutes ses dimensions, à un territoire qui souffre de maux que chacun d'entre-nous connaît malheureusement bien : un urbanisme manquant à l'origine de discernement, longtemps dépourvu de services publics, encore affecté d'une grande insuffisance de

transports en commun ; des bâtiments et des espaces publics souffrant de manque d'entretien, en raison des difficultés financières des copropriétés, mais aussi de la pauvreté budgétaire des communes.

La démolition de près de 1700 logements et la reconstruction d'environ 2000 à terme, vont modifier radicalement la physionomie de nos quartiers. Mais l'intervention publique ne peut pas, ne doit pas se limiter aux restructurations indispensables du bâti.

C'est dans cet esprit que le Conseil général de la Seine-Saint-Denis entend poursuivre son intervention sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. C'est dans cet esprit que l'exécutif départemental a élaboré avec le maire de Clichy-sous-Bois, mon ami Claude Dilan, une charte de coopération entre le Département et la ville, qui sera signée dans les tous prochains jours par le président du Conseil général.

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a pris des engagements importants dans le projet de renouvellement urbain de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil : 10 millions d'euros, au travers de son aide à l'Office départemental de l'habitat touchant 520 logements sociaux, notamment aux Bosquets, mais aussi, au travers de priorités sociales qui vont bien au delà des compétences traditionnelles d'un département. Je pense au sport, avec la réhabilitation de stades Henri-Barbusse et Henri-Vidal et de gymnases, mais aussi à l'école, avec la réhabilitation des groupes scolaires Hugo/Clément et celui de la Forestière.

Je veux aussi souligner la présence renforcée du service public départemental de proximité, dans ce territoire qui a terriblement besoin de plus de services publics. Je pense notamment à la reconstruction de la crèche Parouty à Clichy-sous-Bois et au relogement du centre de PMI de Montfermeil.

Je n'oublierai pas non plus le travail patient et compétent des fonctionnaires départementaux des circonscriptions de service social, de l'aide sociale à l'enfance et des équipes de prévention spécialisée, dont nous entendons renforcer significativement les moyens, à l'occasion du vote du budget départemental 2007.

Un mot sur les transports : c'est un aspect essentiel de la réussite du projet qui commence aujourd'hui. Chacun le souligne : dans un secteur si mal desservi, le besoin de mobilité pour les salariés, les habitants, la jeunesse, constitue un enjeu majeur. Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis s'est battu -avec d'autres au premier rang desquels les maires concernés- pour que le débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil soit bien inscrit au contrat de projets entre l'Etat et la région Ile-de-France. C'est chose faite. Je me réjouis que les nécessaires études techniques de faisabilité et de recherche du bon itinéraire -qui demandent un travail fin et sérieux- avancent à un bon rythme et que ce dossier puisse bientôt être pris en compte par le Syndicat des transports d'Ile-de-France, courant avril semble-t-il, d'après les dernières informations dont je dispose. Je regrette en revanche qu'à ce jour, les discussions financières entre l'Etat et le Conseil régional qui ont précédé la signature du contrat de projet n'aient pas permis de résoudre le problème, pourtant essentiel, du financement. Que chacun le sache, au-delà des aspects techniques, cette question n'est toujours pas réglée.

La question du désenclavement ne souffrant pas d'attendre la concrétisation du projet de débranchement du T4, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a décidé de consacrer des moyens spécifiques -à hauteur de 200 000 à 250 000€ par an- pour l'amélioration effective et rapide de la desserte bus du secteur, dans le cadre de la délégation de service public qu'il vient de renouveler pour sur réseau départemental de bus. Les premières propositions ont été présentées aux élus du secteur le 5 mars dernier. Elles doivent faire l'objet de quelques ajustements à leur demande. Je forme le vœu que nous puissions rapidement présenter un dossier consensuel au STIF, pour que le service amélioré du point de vue des itinéraires, des fréquences et des temps de parcours, soit opérationnel dès la rentrée de septembre.

Un dernier mot. Ce projet de renouvellement urbain est la démonstration de la volonté commune des différents partenaires d'agir ensemble, pour apporter de vraies réponses aux attentes légitimes des populations de nos quartiers. Je m'en réjouis. Il méritera d'être étendu à d'autres quartiers, je pense en particulier aux Bois-du-Temple, qui sont dans le périmètre mais pas dans le financement et au Bas-Clichy qui nécessitera à lui seul un autre projet de renouvellement urbain. Il faudra aussi se préoccuper de la situation personnelle des habitants, ce qui passe à mes yeux par la mise en œuvre et la réussite de politiques éducatives, économiques et sociales nationales ambitieuses.

J'ai enfin la conviction personnelle que nous n'aurons réussi que lorsque venir habiter dans les quartiers ayant bénéficié de ce projet de renouvellement urbain sera le résultat d'une véritable aspiration et non une situation vécue comme une contrainte, à défaut d'autre choix. Il faut, pour cela, développer l'offre de logement social partout où elle fait défaut. C'est l'objet de la loi de 2000, dite de solidarité et de renouvellement urbain. J'appelle de mes vœux son application dans toutes les communes de notre département, pour permettre à chacun une vie de qualité, dans des villes équilibrées.